

# Réunion du Conseil d'Orléans Métropole le jeudi 25 avril 2019 à 18 heures

### Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS

## Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : mercredi 17 avril 2019

### **ETAIENT PRESENTS:**

BOIGNY-SUR-BIONNE: Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,

CHANTEAU: Mme Christel BOTELLO, M. Jean-Pierre VANNIER,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN: M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

M. Christian BOUTIGNY,

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 30), M. Rémy RABILLARD (à partir de 18 h 40),

**COMBLEUX**: Mme Marie-Claire MASSON,

**FLEURY-LES-AUBRAIS**: Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU (à partir de 18 h 20), Mme Carole CANETTE,

INGRE: M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON,

MARDIE: M. Christian THOMAS,

**OLIVET**: M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 18 h 30 puis pouvoir à Mme GRIVOTET), M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY,

ORLEANS: M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (pouvoir à Mme CARRE jusqu'à 18 h 35 puis présent), M. François LAGARDE, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à M.PEZET), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Jean-Luc POISSON, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ,

ORMES: M. Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU,

**SAINT-DENIS-EN-VAL**: Mme Marie-Philippe LUBET, **SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN**: M. Patrick PINAULT,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE**: M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Michel DELPORTE.

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**: M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, Mme Annie CHARTON,

SAINT-JEAN-LE-BLANC: Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

SARAN: M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS,

SEMOY: M. Laurent BAUDE (jusqu'à 19 h 15),

#### ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

BOU: Mme Michèle BLANLUET donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES

**FLEURY-LES-AUBRAIS**: Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU

**OLIVET**: M. Philippe BELOUET donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE, Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 18 h 40 et à partir de 18 h 43)

**ORLEANS**: Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Aude de QUATREBARBES, M. Michel MARTIN donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Philippe BARBIER donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

**ORMES**: Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Thierry COUSIN

**SAINT-DENIS-EN-VAL**: M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. Christophe LAVIALLE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**: M. Marceau VILLARET donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Christian BRAUX

**SARAN**: Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

SEMOY: Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à M. Laurent BAUDE (jusqu'à 19 h 15)

## **ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):**

FLEURY-LES-AUBRAIS: M. Anthony DOMINGUES,

INGRE: Mme Catherine MAIGNAN,

MARDIE: Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT, Mme Claude GRIVE,

ORLEANS: Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI,

Mme Arlette FOURCADE.

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: Mme Nelly DASSIS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE: Mme Brigitte JALLET,

Mme Stéphanie ANTON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	. 95
Nombre de délégués en exercice	
Quorum	. 48
Quotum	. 40

#### **VIE INSTITUTIONNELLE**

n° 1 <u>Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du</u> 28 février 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 28 février 2019

n° 2 <u>Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 4 avril 2019</u> sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 4 avril 2019 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 3 <u>Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le</u> Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

n° 4 <u>InterSCoT - Coopération intercommunale - Approbation d'une convention cadre de partenariat à passer avec la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la convention cadre à passer avec la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine pour la fixation des modalités de coopération entre les deux intercommunalités et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

n° 5 <u>Agriculture urbaine et périurbaine - Concours de réalisation de « Jardins éphémères » sur l'espace public - Approbation du règlement de concours et d'une convention type.</u>

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le règlement du concours « Jardins éphémères » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine ;
- a approuvé le principe de l'attribution de prix aux 6 premiers candidats vainqueur du concours pour un montant de 5 000 € par lauréat ;
- a approuvé la convention type qui sera passée avec les lauréats du concours « Jardins éphémères » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui découleront de la convention type ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- n° 6 Agriculture urbaine et périurbaine Appel à projets 2019 « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » Approbation d'une convention type Attribution d'aides sous forme de fonds de concours aux communes lauréates.

- a approuvé la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets communaux « Pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine des communes membres d'Orléans Métropole » ayant pour objet de soutenir les initiatives communales pour le développement agricole,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions qui découleront de la convention type ainsi que tout document relatif à cette affaire.

n° 7 <u>Tourisme - S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE TOURISME - Modalités d'encaissement des recettes - Approbation d'une convention.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 8 Recherche, transferts de technologie et innovation - Approbation d'un avenant nº 3 à la convention pluriannuelle 2016-2019 passée avec Orléans Loiret Val de Loire Technopole - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019.

Le conseil de métropolitain :

- a approuvé l'avenant nº 3 à la convention pluriannuelle 2016-2019, à passer avec Orléans Loiret Val de Loire Technopole ;
- dans ce cadre, a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 1 227 280 € au titre de l'année 2019 à l'association Orléans Val de Loire Technopole et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant nº 3.
- n° 9 Recherche, transferts de technologie et innovation Pôle de compétitivité Approbation d'une convention à passer avec l'association Cosmetic Valley au titre de l'année 2019 Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley au titre de l'année 2019 ;
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 000 € au titre de l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- n° 10 Recherche, transferts de technologie et innovation Pôle de compétitivité Approbation d'une convention à passer avec l'association au Cluster NEKOE au titre de l'année 2019 Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'association Cluster NEKOE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2019,
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 150 800 € au titre de l'année 2019 et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires à cette opération.
- n° 11 Recherche, transferts de technologies et innovation Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » Approbation d'une convention à passer avec l'association « S2E2- Smart Grid » au titre de l'année 2019 Attribution d'une subvention de fonctionnement.

- a approuvé la convention à passer avec l'association S2E2 au titre de l'année 2019 ;
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 12 Recherche, transferts de technologie et innovation - Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux DREAM - Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM au titre de l'année 2019 - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec le pôle de compétitivité DREAM ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2019 ;
- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2019 et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention et tous documents qui s'avéreraient nécessaires à cette opération.
- n° 13 Recherche, transferts de technologies et innovation Approbation d'une convention à passer avec l'Association AgreenTech Valley au titre de l'année 2019 Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'association AgreenTech Valley relative au programme d'actions pour 2019 ;
- a attribué une subvention d'un montant total de 27 000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires à cette opération.
- n° 14 <u>Enseignement supérieur et recherche Université d'Orléans Maison pour la Science -</u> Attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

Le conseil métropolitain a attribué à l'université d'Orléans, une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'activité menée par la Maison pour la Science au titre de l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

n° 15 Emploi – Forum "2 000 emplois 2 000 sourires" - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association 2000 emplois 2000 sourires et la commune d'Orléans. Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'association 2 000 Emplois 2 000 Sourires et la commune d'Orléans à l'occasion de la prochaine édition du forum emploi 2019 ;
- a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association 2 000 Emplois 2 000 Sourires et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.
- n° 16 <u>Emploi Approbation d'une convention de coopération avec Pôle emploi pour l'année 2019.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de coopération à passer avec Pôle Emploi pour l'année 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 17 <u>Emploi – Approbation de conventions de soutien à passer avec des associations</u> d'insertion. Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Aabraysie Développement, OIE, Respire, Saveurs & Talents, 6-10 Pôle ESS, l'Accorderie au titre de 2019 :
- a approuvé l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.
- n° 18 Aire événementielle Dénomination d'un équipement Délégation de service public pour l'exploitation du parc des expositions et du centre de conférences Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de délégation.

Le conseil métropolitain :

- a dénommé l'aire évènementielle sous le nom de Chapit'O ;
- a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation pour l'exploitation du parc des expositions et du centre de conférences conclue avec la SPL Orléans Val de Loire Evénements et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

n° 19 <u>Prévention des risques - Stratégie locale de gestion du risque inondation - Mise en œuvre</u> d'un programme d'actions de prévention des inondations - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les lettres d'intention et d'engagement.

n° 20 <u>Energie, transition énergétique, transition écologique - Plan climat air énergie territorial - Adhésion à l'association Envirobat Centre - Désignation d'un représentant - Approbation.</u>

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association Envirobat Centre moyennant une cotisation annuelle de 850 €;
- a décidé par vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant d'Orléans Métropole au sein de l'association Envirobat Centre ;
- a désigné Monsieur Christian BRAUX, Vice-Président, pour représenter Orléans Métropole au sein de l'association Envirobat Centre ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au titre de l'année 2019.

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

n° 21 <u>Planification urbaine – Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle – Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme – Approbation.</u>

- a approuvé la révision à modalités allégées n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle sur le site Renault / TRW, tel qu'il est annexé à la délibération,
- a pris acte que la révision à modalités allégées n° 1 du plan local d'urbanisme de Saint-Jean-de-la-Ruelle sera juridiquement opposable dès l'accomplissement des formalités de

publicité prévues dans le code de l'urbanisme et sa transmission à Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret,

- a délégué Monsieur le président d'Orléans Métropole ou son représentant à l'accomplissement des formalités administratives et de diffusion du plan local d'urbanisme.
- n° 22 <u>Planification urbaine Plan local d'urbanisme communal (PLU) Commune de Saint-</u> Jean-le-Blanc - Approbation de la modification n°2.

Le conseil métropolitain:

- a approuvé le dossier de modification n° 2 du PLU de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, en tenant compte des ajustements en réponse aux observations du public,
- a précisé que, conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.
- n° 23 Fonds d'aide aux jeunes Approbation de deux conventions à passer avec l'Association Départementale pour la Formation et l'Insertion des Jeunes (ADFIJ) - Mission Locale de l'Orléanais pour les projets d'accompagnement social et de soutien psychologique.

Le conseil métropolitain:

- a approuvé les deux conventions de partenariat à passer avec la Mission Locale de l'Orléanais concernant les projets d'accompagnement social et de soutien psychologique,
- dans ce cadre, a attribué à la Mission Locale de l'Orléanais au titre de l'année 2019 deux subventions d'un montant respectif de 35 530 € pour le projet « accompagnement social » et 20 155 € pour le projet « soutien psychologique », et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.
- n° 24 <u>Habitat-Logement Programme Local de l'Habitat 2016-2021 Programmation</u> prévisionnelle locative sociale 2019 des logements Approbation.
  - Le conseil métropolitain a approuvé la programmation prévisionnelle des nouveaux logements sociaux pour l'année 2019, étant précisé que chaque opération fera l'objet d'une délibération, après instruction, permettant d'approuver son agrément ou l'attribution de subventions.
- n° 25 Rénovation urbaine Action Foncière Commune d'Orléans Modification de la délimitation de la délégation du droit de préemption urbain délégué à la commune d'Orléans Délégation du droit de préemption urbain à l'aménageur de l'OPAH-RU et de l'ORI de la rue de la Porte Saint-Jean.

- a modifié la délibération n° 6344 du conseil métropolitain en date du 24 mai 2017, en tant qu'elle fixe le périmètre sur lequel Orléans Métropole conserve l'exercice du droit de préemption urbain simple sur la commune d'Orléans et, a contrario, délègue à la ville d'Orléans l'exercice de ce droit, ainsi que la possibilité au conseil municipal de le déléguer ;
- a abrogé ladite délégation consentie à la commune d'Orléans uniquement sur le secteur reporté sur le plan annexé à la délibération et a indiqué qu'Orléans Métropole y conserve l'exercice du droit de préemption simple et du droit de priorité ;
- a acté que la délibération n° 6344 du conseil métropolitain en date du 24 mai 2017 subsiste en tous ses autres points ;

- a délégué au groupement Société d'Economie Mixte pour le développement Orléanais (SEMDO) et CITALLIOS, en sa qualité d'aménageur de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain avec opération de restructuration immobilière, le droit de préemption urbain simple dans le périmètre défini sur le second plan ci annexé ;
- a dit que la délibération satisfera aux mesures d'information et de publicité prévues aux termes des articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme.

#### TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 26 <u>Espace public - Modalités de transfert de la propriété des voies privées en vue de leur classement dans le domaine public routier métropolitain - Approbation.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé les modalités et critères de transfert de la propriété des voies privées, en vue de leur classement dans le domaine public routier métropolitain.

n° 27 <u>Espace public - Commune d'Ormes - Réfection de l'allée de Charmoy avec enfouissement des réseaux aériens - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Ormes.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes, ayant pour objet le financement par la commune des travaux d'enfouissement dans le cadre de la réfection de l'allée de Charmoy sur son territoire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

n° 28 <u>Espace public - Commune d'Ingré - Rue du château d'eau - Enfouissement des réseaux - Convention à passer avec la société ORANGE - Approbation.</u>

Le conseil métropolitain a approuvé la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de rue du château d'eau à Ingré, à passer avec la société ORANGE, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société ORANGE, ainsi que la remise des équipements à la collectivité et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

#### **RESSOURCES**

n° 29 <u>Finances - SEM ORLÉANS SPECTACLES - Travaux de rénovation du Zénith d'Orléans -</u> Garantie d'un emprunt de 1 500 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 750 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 500 000 €, que la SEM ORLEANS SPECTACLES souscrit auprès de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DU CENTRE,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DU CENTRE et la SEM ORLEANS SPECTACLES.

n° 30 Relations humaines - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification du dispositif.

Le conseil métropolitain :

- a adopté le régime indemnitaire, en faveur des assistants socio-éducatifs territoriaux, des éducateurs de jeunes enfants et des ingénieurs en chef territoriaux,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Métropole.

A Orléans, le

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE

## AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

#### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales